

Vendredi dernier, un nommé Jacques Cyr fut appréhendé à St. Cyprien et amendé à Montréal pour y être incarcéré. Cet individu est inculpé du meurtre de sa femme avec laquelle il aurait eu querelle et qu'il aurait barbarement immolée, le 22 janvier au soir, dans le paroxysme de la fureur. Le cadavre de la victime fut retrouvé le lendemain au matin dans un sleigh, recouvert d'une peau de buffle et portant au col des marques de violence. Les soupçons se portèrent sur le mari, à l'arrestation duquel on procéda après une enquête sur les circonstances du crime. Il prévem s'était barricadé dans sa maison et mis sur la défensive, mais il dut céder à la force et tomber entre les mains de la justice. L'un de ses fils déposa que, dans la nuit du 21 au 22, il se fit du bruit dans la chambre conjugale, et qu'il entendit qu'on appelait au secours une voix étouffée.

On nous informe que l'accusé s'adonnait habituellement à l'usage des liqueurs fortes.

Nous apprenons que la sacristie de l'église de l'île l'île, construction encore neuve, a été détruite par un incendie le 19 janvier au soir. On a pu soustraire au feu les vases sacrés et les principaux ornements.

PAROISSE DE MONTREAL.—Le nombre des baptêmes dans cette paroisse, en 1851, s'est élevé à 2097, sur quoi 559 étrangers ; mariages : 453 ; étrangers : 131 ; sépultures : 1531.

Haut-Canada.

MEURTRE.—Un meurtre horrible a été commis au Township of Mountain (H. C.) dans les premiers jours de Janvier. Un nommé McLay arriva à sa demeure en état d'ivresse ; sa femme essaya quelques remontrances et lui reproche surtout d'avoir apporté une provision nouvelle de liqueurs fortes. Le misérable, exaspéré, s'empare d'un fusil qu'il y avait dans sa maison, et, poussé par son avoué colère, il ajuste sa compagne, presse la détente et l'éteint raide morte. Le meurtrier prend aussitôt la fuite vers les bois. Il avait joué jusque-là d'un caractère irréprochable. (—*Da Cornwall Constitution.*)

MORT SUBITE.—Le dimanche, 25 Janvier, eut lieu une enquête juridique à Toronto sur le corps d'un soldat du 17e régiment nommé John Kyler. On l'avait ramassé ivre la veille, le lendemain au matin on le trouva mort. Verdict : " Mort d'apoplexie causée par l'ivresse."

Etats-Unis.

ASPIRANTS A LA PRÉSIDENCE.—La dignité présidentielle est convoitée de plusieurs. Au premier rang est le général Cass, qui compte principalement sur l'Ouest ; puis viennent MM. Douglas, Marey, Buchanan, le général Butler, et le général Houston. La lutte dans le parti whig amène sur les rangs le général Scott, M. Fillmore et M. Webster.

Les correspondances de Washington répètent depuis quelques jours que M. Webster va quitter le poste de secrétaire d'Etat.

Il y a peu de jours, une députation de 500 Irlandais de Baltimore présente au président Fillmore une demande d'intervention en faveur de Smith O'Brien et de ses compagnons déportés en Australie. Le Dr. Chasaley en soumettant une requête appuyée de 1,500 signatures, prononça un discours dans lequel il fit allusion à Kossuth comme présentant un cas analogue. Le président lui fit observer que le gouvernement ne pouvait intervenir sans enfreindre le principe national de neutralité. Si le gouvernement agissait et que l'Angleterre opposât un refus préemptoire, en ce cas il ne resterait plus aucun remède. Il (M. Fillmore) agirait en sa qualité officielle relativement à des citoyens des Etats-Unis faits prisonniers par d'autres puissances, mais tel n'était point ici le cas. Le gouvernement américain s'était dispensé d'intervenir pour La Fayette lorsqu'il fut emprisonné à Olmütz, et le cas où se trouve Kossuth diffère encore de celui-là. Le président néanmoins promit de faire en son nom particulier tout ce qu'il lui semrait possible dans l'intérêt de S. O'Brien et de ses compagnons. D'Arcy McGee présenta aussi une pétition portant 500 signatures au nom des mêmes exilés. Le président lui répondit en peu de mots que, nonobstant l'impossibilité de dévier de la politique nationale, il les assurait que ses sympathies pour O'Brien et ses compagnons d'exil étaient aussi vives que celles des pétitionnaires eux-mêmes.

PAUPÉRISME.—Le nombre croissant des pauvres dans l'état de Massachusetts, est de nature à effrayer, dit un journal américain. Ils ne comptent aujourd'hui pas moins de 16,154 à la charge de l'Etat, parmi lesquels 12,910 étrangers dans le nombre. La dépense totale des maisons de refuge en 1851 a été de 448,688 dollars. Dans une seule année huit mille pauvres ont fait invasion dans l'Etat. Le chiffre des personnes secourues comme pauvres, comprenant les nécessiteux secrets est de 27,624 pour 1851. Mais ce qu'il y a de remarquable, dit la feuille américaine à laquelle nous empruntons ce détail, c'est que sur le total, 18,553 individus doivent leur misère à leur intempérance ou à celle de leurs proches.

TEMPÉRANCE DANS L'ILLINOIS.—Voici quelle est en substance la loi réglant le débit des boissons fortes dans l'Etat d'Illinois.

1^o Abrogation de toute loi antérieure à cet égard ;

2^o Défense de vendre aucune boisson enivrante en quantité moindre d'une pinte ; à peine de vingt-cinq livres d'amende ;

3^o Les contraventions à la défense qui

précède, lorsque des mineurs y sont concernés, donnent lieu à un surcroit d'amende au montant de 30 à 100 dollars ;

4^o Amende d'au moins 25 dollars et n'excédant pas 100 dollars contre le débitant qui aura vendu au-delà d'une pinte en permettant de boire dans son habitation ou ses dépendances ;

5^o Les bains de boissons fortes sont compris dans les prohibitions qui précèdent.

TEMPÉRANCE DANS LES ÉTATS DE NEW-YORK ET MASSACHUSETTS.—D'actives démarches ont été faites dans ces deux Etats pour y obtenir de la législature locale l'adoption de la loi du Maine sur la tempérance. Une requête dans ce but portant 104,000 signatures d'habitants du Massachusetts et, en tête, celle du gouverneur Briggs, a été présentée à la législature. Une autre, consacrée de 14,000 noms de citoyens de Lowell, a été égarée. Dans l'Etat de New-York une convention a été mise sur pied pour le même objet ; elle siège dans la ville d'Albany.

Ce mouvement en faveur de la tempérance a été appuyé à Boston devant le comité de la législature, par M. N. Dow qui a exposé les résultats de la loi sur les spiritueux dans l'Ouest du Maine. Il a aussi prononcé le 28 janvier, un discours devant la Société de Tempérance de l'état.

EMPRENT HONORAIRES.—Les contributions que l'agitateur Kossuth prélève sur les populations ne sont, à ce qu'il paraît, que des emprunts. En échange des sommes qu'ils avancent, les sympathisateurs obtiennent des certificats qui tiennent à futurs sur la république en expectative. Les certificats en question portent une gravure de Kossuth que le *Courrier des Etats-Unis*, sur la foi de la rumeur, donne pour un petit chef-d'œuvre. Mais les certificats de 100 dollars seront signés de la main même de Kossuth. Un journal regarde cette particularité comme un des motifs qui engagent à prendre des certificats de 100 dollars. En effet, l'autographe aurait tort de figurer là pour rien !

DÉPOPULATION DANS LE MAINE.—Le village de Houston, chef-lieu du comté d'Aroostook (partie nord est du Maine) était, il y a quelques années, au nombre des plus florissants ; le commerce et les affaires y entretenaient la vie et l'activité. Le règlement de la question des frontières ayant été suivi du retrait des troupes cantonnées près de la ligne frontière, le commerce du bois a diminué ; puis, les règlements ayant manqué, les habitants se sont vus forcés d'aller chercher fortune en d'autres lieux, et le village est maintenant presque désert.

NOUVELLES DIVERSES.

AFFREUX SINISTRE EN MER.—Les journaux contiennent de tristes détails sur l'incendie en mer du steamer *Amazon*, appartenant à la compagnie des steamer des Antilles. Nous en empruntons le récit suivant au *Courrier des Etats-Unis* :—

" L'*Amazon*, parti de Southampton le vendredi, 2 janvier, à trois heures de l'après-midi, se trouvait à une heure du matin, le dimanche suivant, à environ 110 milles ouest-sud-ouest des Sorlingues, lorsque tout-à-coup le ciel au feu " se fit entendre. L'incendie venait de se déclarer sur l'avant, à tribord, et presque au même instant les flammes s'échappaient par les ouvertures accédant à la chambre des machines. Les mesures les plus promptes de conservation furent prises aussitôt : on fit jeter les pompes, mais, vaincus par l'intensité de la chaleur, les hommes qui les manœuvraient durent bientôt battre en retraite devant les étrayans progrès du fléau. Le capitaine Symons, commandant l'*Amazon*, qui, au premier signal, était remonté sur le pont, à demi-vêtu, dirigeait, avec la plus grande énergie, l'organisation, des mesures de salut, mais il avait à lutter contre des difficultés presque insurmontables, par suite de l'état effrayant de la mer, et le drame marcha avec une effrayante rapidité vers son inévitable dénouement.

Aussitôt que l'on eut reconnu l'impossibilité de se rendre maître du feu, on s'occupa de mettre à la mer les nombreuses embarcations dont le steamer était abondamment pourvu, afin de tenter le sauvetage des malheureux qui n'avaient pas été échappés par la fumée ou brûlés vifs dans leurs lits ; malheureusement, au milieu de la confusion qui régnait, cette opération ne put être menée à bonne fin. Successivement, toutes les embarcations, à l'exception de deux, chavirèrent presque immédiatement, entraînant la perte des infortunés qui y avaient cherché un refuge, et dont quelques-uns seulement purent être recueillis par une embarcation insubmersible à laquelle les survivants, qui ont rapporté les détails de ce lamentable sinistre, ont dû leur salut. Un petit gig, dans lequel cinq des naufragés se étaient embarqués, avait d'abord réussi à surmonter malgré l'état de la mer, mais l'embarcation principale n'avait pas tardé à le perdre de vue, et il n'est malheureusement que trop probable qu'il aura également sombré, car il paraît presque impossible qu'il ait pu résister à la violence de l'ouragan.

" Vingt minutes à peine après que le feu s'était déclaré à bord, le navire tout entier était enveloppé de flammes, et l'on vit tomber successivement à la mer ses mats et ses cheminées. Vers ce moment, un trois-mâts-harqueus inconnu passa à peu de distance de l'embarcation, et fut héléd par les naufragés ; mais, après avoir mis en panne un instant et s'être approché de la coque embrasée, on le vit, sans chercher à porter secours à tant de malheureux dont son apparition avait miné les supérieures espérances, continuer sa route et disparaître !

" Pour flétrir une pareille conduite, la langue humaine n'a pas d'assez énergiques précautions.

" Vers cinq heures du matin, le feu atteignit la soute aux poudres. Une explosion terrible se fit entendre ; une colonne de flammes éclaira la solitude de l'Océan de ses sinistres lueurs, et, quand la fumée se dissipa, l'*Amazon* avait disparu !

" Les survivants, qui, au nombre de vingt-et-une personnes, étaient sur la chaloupe insubmersible, furent recueillis à midi par le brick *Marsden*, capitaine Evans, de Londres, allant de Cardiff à la Caroline du Sud, avec un chargement de fer ; après avoir été entourés à bord des attentions les plus bienveillantes, ils sont arrivés mardi à Plymouth, où le *Marsden* avait relâché pour les débarquer.

" Les dossiers de boissons fortes sont compris dans les prohibitions qui précèdent.

TEMPÉRANCE DANS LES ÉTATS DE NEW-YORK ET MASSACHUSETTS.—D'actives démarches ont été faites dans ces deux Etats pour y obtenir de la législature locale l'adoption de la loi sur les spiritueux dans l'Ouest du Maine.

" Une requête dans ce but portant 104,000 signatures d'habitants du Massachusetts et, en tête, celle du gouverneur Briggs, a été présentée à la législature. Une autre, consacrée de 14,000 noms de citoyens de Lowell, a été égarée. Dans l'Etat de New-York une convention a été mise sur pied pour le même objet ; elle siège dans la ville d'Albany.

" Le résultat d'une communication faite par la compagnie, que l'on est sans nouvelles du capitaine Symons ; de M. Roberts le capitaine en second ; de M. Treweeke, Lewis et Goodridge, lieutenants ; de M. Stewart et Stainforth, midshipmen ; de M. August, frère, mécanicien en second. Nul doute qu'ils n'aient tous péri. Des cinquante passagers, hommes, femmes, et enfants, qui se trouvaient à bord de l'*Amazon*, trois seulement ont été sauvés ; ce sont M. Nelson, Siseby et Hawke."

On écrit de Rome, le 17 décembre, à la *Gazette des Tribunaux* (France) :

" La Sacré-Consulte vient de juger souverainement un procès criminel qui a duré seize ans, et dont toutes les phases ont été suivies avec la plus grande attention par les amateurs de la littérature italienne. Voici les faits de ce procès.

" En 1834, M. le comte Alberti, alors sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie romaine, annonça qu'il possédait une nouvelle collection d'autographes du Tasse et de documents manuscrits concernant ce grand poète, et qui tous jusqu'alors étaient entièrement inédits. Ces papiers contenaient en effet des détails extrêmement curieux, et beaucoup de personnes se présentèrent pour les acheter ; mais le prix qu'en demandait M. Alberti était si exorbitant que les manuscrits lui restèrent.

" En 1838, M. Alberti céda à M. Candido Mazzaroni, libraire d'Ancone, une partie de ces manuscrits, qui, la même année, furent publiés par M. Mazzaroni sous ce titre : *Documenti interessanti sull'entrata di Torquato Tasso au service d'Alphonse d'Este, ducale di Ferrara, e sul dos de quel regal a cette époque memorabile*. L'année suivante, les autres manuscrits de la collection de M. Alberti partirent chez le libraire Giusti, à Lucques, sous le titre suivant : *Véritables causes de l'emprisonnement et de la remise en liberté de l'orgoglio Tasso, prouvées par l'histoire et par des documents authentiques*.

" A peine ce dernier livre eut-il été annoncé dans les journaux, que M. Mazzaroni, éditeur de l'autre publication, porta plainte contre M. Alberti, en affirmant que les manuscrits du Tasse et de ses contemporains que M. Alberti lui avaient vendus étaient faux, et avaient été fabriqués exprès, dans le but de le tromper et d'induire le public en erreur.

" Le tribunal criminel de Rome, saisi de cette affaire, fit arrêter M. Alberti et nomma une commission composée de littérateurs, de philologues, de chimistes et de calligraphes pour examiner les manuscrits.

" Cette commission, après de longues recherches, déclara, à une forte majorité, que les manuscrits vendus par M. Alberti à M. Mazzaroni étaient faux, et, sur cette déclaration, le tribunal, par sentence du 30 septembre 1844, condamna M. Alberti à sept ans de détention dans une maison de force, à des dommages intérêts envers M. Mazzaroni, et à tous les dépens.

" M. Alberti se pourvut en appel contre ce jugement devant la Sacré-Consulte, et il sollicita que le procès fut instruit entièrement par ordre,

des cadavres. Nous laissons aux médecins le soin d'étudier les causes matérielles de ces faits. Nous laissons à la conscience des bons de d'en tirer les enseignements qu'ils peuvent en suggérer. On nous assure que parmi les morts ainsi frappés, inopinément se trouvent deux des jurés qui ont condamné l'Archéologue de Turin."

HONGRIE.—Des lettres reçues de Hongrie sont remplis de détails sur les crimes et le paupérisme qui déssert cette contrée. Une partie de la population souffre de la diète, tandis que l'autre refuse de travailler sous le prétexte que le fruit de ses labours profite à un gouvernement étranger.

DÉCÈS :

En cette ville, le 28 janvier courant, Dame Marie-Anne-Maria, à l'âge de 73 ans, veuve de feu M. Anselme Biault. Elle n'a survécu que vingt-six jours à son époux. Il lui tardait de se voir réunie, pour toujours, à celui avec lequel elle avait vécu dans une union si parfaite, pendant plus de cinquante ans. Quelque instant auparavant de mourir, elle fit appeler de son lit ses enfants et ses petits-enfants, les bénit et s'endormit dans le sommeil de paix.

LA LAPAIRE, lundi matin, le 20 du courant, à l'âge de 21 ans, Dile, Marie-Louise, La Brosse, troisième fille de feu Basilie Jo : dans La Brosse, évier, et sœur de Léonie La Brosse, i devait du bureau des Terres de la Couronne.

A Vécheres, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de ce brave citoyen plongea dans le deuil une épouse et une nombreuse famille. Il apporta aussi dans la tombe l'affection de tous ses coéquipiers qui voyaient en lui le type de la vie patricie. M. Guyon était père du révérend M. Guyon de Ste-Elizabeth.

A Chavers, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de ce brave citoyen plongea dans le deuil une épouse et une nombreuse famille. Il apporta aussi dans la tombe l'affection de tous ses coéquipiers qui voyaient en lui le type de la vie patricie. M. Guyon était père du révérend M. Guyon de Ste-Elizabeth.

A Chavers, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de ce brave citoyen plongea dans le deuil une épouse et une nombreuse famille. Il apporta aussi dans la tombe l'affection de tous ses coéquipiers qui voyaient en lui le type de la vie patricie. M. Guyon était père du révérend M. Guyon de Ste-Elizabeth.

A Vécheres, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de ce brave citoyen plongea dans le deuil une épouse et une nombreuse famille. Il apporta aussi dans la tombe l'affection de tous ses coéquipiers qui voyaient en lui le type de la vie patricie. M. Guyon était père du révérend M. Guyon de Ste-Elizabeth.

A Vécheres, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de ce brave citoyen plongea dans le deuil une épouse et une nombreuse famille. Il apporta aussi dans la tombe l'affection de tous ses coéquipiers qui voyaient en lui le type de la vie patricie. M. Guyon était père du révérend M. Guyon de Ste-Elizabeth.

A Vécheres, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de ce brave citoyen plongea dans le deuil une épouse et une nombreuse famille. Il apporta aussi dans la tombe l'affection de tous ses coéquipiers qui voyaient en lui le type de la vie patricie. M. Guyon était père du révérend M. Guyon de Ste-Elizabeth.

A Vécheres, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de ce brave citoyen plongea dans le deuil une épouse et une nombreuse famille. Il apporta aussi dans la tombe l'affection de tous ses coéquipiers qui voyaient en lui le type de la vie patricie. M. Guyon était père du révérend M. Guyon de Ste-Elizabeth.

A Vécheres, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de ce brave citoyen plongea dans le deuil une épouse et une nombreuse famille. Il apporta aussi dans la tombe l'affection de tous ses coéquipiers qui voyaient en lui le type de la vie patricie. M. Guyon était père du révérend M. Guyon de Ste-Elizabeth.

A Vécheres, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de ce brave citoyen plongea dans le deuil une épouse et une nombreuse famille. Il apporta aussi dans la tombe l'affection de tous ses coéquipiers qui voyaient en lui le type de la vie patricie. M. Guyon était père du révérend M. Guyon de Ste-Elizabeth.

A Vécheres, le 27 du courant, M. Augustin Guyon respectueux cultiver, au lieu. La mort de